

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## GUERIN PLASTIQUES

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, TRANSFORMATION ET VENTE DU POLYETHYLENE ET AUTRES MATIERES  
PLASTIQUES PAR EXTRUSION. IMPRESSION FLEXOGRAPHIQUE. SACHERIE.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

ZI LES TAILLAS - BP 71 FR-43600 SAINTE-SIGOLENE

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
2025-09-12

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
2025-10-21



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

**PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT**

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	GUERIN PLASTIQUES SAS		Date : 11 & 12 septembre 2025
Site de :	EXTRUSION IMPRESSION FLEXO DECOUPE SOUDURE		Auditeur : MR GIN
Activités du site :	Production de GPI	NON	N° affaire : GUERIN PLASTIQUES - 10819
	Manipulation de GPI	OUI	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	Transport de GPI	NON	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	OUI	
	Recyclage	NON	
	Aires de lavage de citernes	NON	

*cochez les cases correspondantes*

Contexte de l'organisme :

Créée en 1973, l'entreprise GUERIN Plastiques conçoit et fabrique des films et emballages plastiques, principalement à base de polyéthylène. Le siège et l'usine des Taillas sont situés à Sainte Sigolène. L'entreprise dispose de différents ateliers : extrusion (en monocouche et multicouches), impression (jusqu'à 6 couleurs en flexographie en reprise ou en ligne, sacherie (sacs de formes diverses avec des soudures de fond, latérales ou mixtes, renforcées, présentés à plat ou en rouleaux prédécoupés. Le parc machine comporte 24 extrudeuses (14 monocouches, 9 tri-couches et 1 cinq couches). Les marchés de l'entreprise ont été orientés sur 6 BU : les produits industriels, (matériaux de construction, emballage primaire et secondaire alimentaire), des produits Agricoles (paillage, semi forçage, ), les produit Bâtiments ( film de protection, film sous dallage), les produits pour client Santé (emballage primaire contact pharma) , les produits pour l'Hygiène (pressings et sac à déchet, format de therme), les produits pour le Snack ( poche pâtisseries, format guitare, housse échelle). L'effectif est de 146 personnes. La production est de l'ordre de 22 000 tonnes/an. La primo certification ISO 9001 a été obtenue en juillet 1997. La primo attestation GPI a été obtenue en octobre 2022. L'entreprise Guérin plastiques a été cédée à PLASTICA CI et détenue par la Holding Altius présidée par Mr Abbas Badreddine.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/autre :

ISO 9001

Taille des granulé plastiques présents sur le site :

Granulés : 2 à 5 mm - Résidus de perforation de films (opercules) : diam : 6 à 10 mm

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	<p>Vu FI-SS-027-Procédure prévenant la dispersion de granulé de plastiques dans l'environnement – C. Elle contient la liste des zones concernées par des granulé au sol (stockage, production, manipulation). Un plan définit les positions des regards EP et leur équipement en filtres/tamis.</p> <p>L'instruction définit les équipements en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des tamis métalliques sur les regards d'évacuation des eaux pluviales</li> <li>- Un aspirateur dorsal à disposition des caristes expédition pour tout déversement accidentel restreint</li> <li>- Des pelles et des balais en nombre suffisant dans chaque partie du site de production + Balayuse manuelle</li> <li>- Du scotch pour fermer les sacs percés</li> <li>- Des aspirateurs dans les ateliers</li> </ul> <p>Des containers spécifiques sont utilisés pour collecter et confiner les déchets aspirés/balayés (Ocotobins cartons couverts par une coiffe et banderolés), Caisse plastique à l'extérieur. Projet achat balayuse + laveuse : vu facture proforma. Arrivée prévue 10/2025.</p> <p>Sortie usine / plateforme logistique. 1 Intervention tous les 6 mois par société extérieur + contrôle hebdomadaire.</p> <p>Vu les équipements disponibles et ceux en place pour confiner et récupérer.</p>				
1.2	Conforme	<p>Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulé de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.</p>	<p>Les tamis métalliques ont une maille &lt; 1,5 mm. Vu les tamis : OK</p>			
2- PROCEDURES						
2.1	Conforme	<p>FI-SS-027-Procédure prévenant la dispersion de granulé de plastiques dans l'environnement – C</p> <p>Des instructions Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulé plastiques dans l'environnement" ont été établies sur Site Sigolène.</p> <p>Un plan d'action spécifique a été établi pour la GPI, avec un audit interne du site pour la définition des zones à risque et le diagnostic des mesures à prendre. Date dernier audit tous les semestres : 02/2025 et 09/2025.</p> <p>Des fiches sensibilisation/formation ont été diffusées lors d'animation réalisées par le technicien QSE auprès des différents postes concernés ( Garnisseurs, Caristes, Découpe mandrins, Expédition...): date de 10/2022, vu plan de formation pour 10/2025 pour un refresh. Vu sensibilisation de 03/2025 pour 3 personnes dont la périodicité de 3 ans avait été dépassée.</p> <p>Une instruction de nettoyage des fosses des extrudeuses est affichée sur les pupitres des Chefs d'équipe.</p>				
2.2	Conforme	<p>Les procédures de prévention de la dispersion des granulé sont gérées et communiquées.</p>	<p>Oui. Les procédures sont adaptées au risques.</p> <p>La taille des tamis et filtres est adaptée à la granulométrie des plastiques présents sur le site.</p>			

2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	La liste des zones concernées par des potentiels granulés au sol a été établie (stockage, production, manipulation) dans l'instruction générale. Un plan définit les positions des regards EP et leur équipement en filtres/tamis.			
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les granulés de MP (matière première) sont stockés en silos (avec aspiration via des tuyaux pour alimenter les machines), dans des Octabins ou Bigs bags filmés, ou alors des sacs sur palettes. Les palettes de sacs sont housées (housse étirable ou thermo-rétractable).			
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	L'instruction Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulés plastiques dans l'environnement" prévoit la vérification des emballages par les caristes et les modalités de traitement, notamment des déversements. En cas de déchirure constatée sur un sac, les caristes réparent la fuite au moyen de ruban adhésif. Vérifiés via l'inventaire mensuel des stocks. : Ok vu dispos en place.			
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les fiches de sensibilisation prévoient le ramassage systématique (aspiration/balayeage) des granulés répandus au sol. La récupération et le confinement sont effectués dans des bennes/caisses dédiées. Les granulés ainsi collectés partent ensuite vers une entreprise de recyclage. Tous les vendredis après-midi, les caristes procèdent à un nettoyage des locaux de stockage et zones extérieures dans le cadre d'un roulement des espaces à nettoyer. Ces dispositions sont opérationnelles sur Sainte-Sigolène. Vu zone de stockage : propre.			
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Plateforme de stockage dédiée dorénavant. Tous les regards d'eaux pluviales sont nettoyés tous les 6 mois par une entreprise extérieure, selon un planning de suivi géré par le service QSE. Vu planning, photos et factures. Plus nettoyage tous les vendredis par le personnel logistique			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Tous les espaces extérieurs de circulation ou de stockage sont nettoyés tous les 6 mois, par une entreprise extérieure, selon un planning de suivi géré par le service QSE. Vu planning, photos et factures : OK. Les derniers nettoyages des extérieurs et regards ont été réalisés : ok pour le 08/09/2025. Les abords végétalisés qui bordent sur deux mètres le parc de stockage extérieur ont été intégrés dans le nettoyage semestriel réalisé par le prestataire extérieur, dans le contrat "entretien des espaces verts". Vu Facture du 29/07/2025 avec poste Nettoyage et ramassage plastique.			
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est bien vérifié et enregistré à l'occasion des nettoyages semestriels et des audits internes GPI semestriels. Vu rapport 1ère rubrique : "équipement en bon état et en nombre suffisant" : OK. A noter que deux personnes accompagnent la société de nettoyage sur le terrain, avec le technicien QSE en supervision. Les grilles siphonées atelier des fosses des extrudeuses font l'objet d'un contrôle et nettoyage trimestriel réalisé par le service maintenance			
<b>3- FORMATION, SENSIBILISATION</b>						
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Des animations /formations ont été dispensées par le technicien QHSE auprès de différents acteurs concernés par les GPI ( Chefs d'atelier d'extrusion , Garnisseurs, Caristes, Découpe mandrins, Expédition..., avec mise en main de l'instruction Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulés plastiques dans l'environnement" et remise d'une fiche de synthèse avec les missions opérationnelles et les périodicités. Vu les fiches de sensibilisation signées par les acteurs : OK. Vu le planning de nettoyage intérieur et extérieur, avec les émargements de réalisation pour tous les secteurs Réceptions/Expéditions et Découpe mandrins.			
<b>4 - CONTRÔLE INTERNE</b>						
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Un audit semestriel est réalisé par le service QSE en utilisant une grille d'enregistrement avec une check-list des points à contrôler. Vu rapport du 07/01 et 10/03/2025. Les rapports d'audit examinés comportent des photos des points insatisfaisants. Un audit de levée des écarts est prévu dans un délai d'un mois pour vérifier le traitement des écarts relevés.			
<b>5 - COMMUNICATION</b>						
	L'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi ou le certificat délivré par AFNOR CERTIFICATION.	Conforme	<a href="https://www.guerin-plastiques.com/entreprise/certification/">https://www.guerin-plastiques.com/entreprise/certification/</a>			

**Conclusions de l'audit :**  
Les dispositions mises en place pour éviter la dispersion des granulés plastiques vers l'extérieur du site et le milieu naturel sont satisfaisantes et sont conformes aux exigences. Aucune non-conformité n'a été mise en évidence.

AVIS

FAVORABLE

Supprimez la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.